

République Française

Département de l'Oise

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°3/2020

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Votants
49	38	41

Séance du 05 Mars 2020

L'an deux mille vingt, le 05 Mars 2020 à 19h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Musée de la Nacre à Méru, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Présents :

Date de Convocation
20 février 2020

AMBLAINVILLE

Monsieur VASQUEZ -

ANDEVILLE

Monsieur - MOREL

Date d’Affichage
20 février 2020

LES HAUTS TALICAN

Monsieur BEAUVISAGE

Objet de la Délibération
--------------------------

**APPROBATION DU  
DOSSIER DE  
RÉVISION  
DU SCOT**

BORNEL

Messieurs TOSCANI-  
PIGEON - MARANDET -  
MAYOT  
Madame CAMPAGNARO

CHAVENCON

Monsieur TANKERE

CORBEIL-CERF

Messieurs CHEVALLIER-  
SOENEN (suppléant)

ESCHES

Monsieur VANHOUTTE

HENONVILLE

Monsieur LE MAREC

IVRY LE TEMPLE

Madame HERMAN

LABOISSIERE EN THELLE

Monsieur THOMAS

LA DRENNE

Messieurs CHORIER-  
DELAVILLE

LORMAISON

Monsieur LAGNY

MERU	Mesdames RAVIER- LEBLANC - LEDARD- DAHMOUN-HERBOMEZ -HAUTOT- Messieurs LIPPENS-DE LEON-CHAMPENOIS - TERKI-KIESSAMESSO- MOKHTARI
MONTS	Monsieur BOUILLIANT
MONTCHEVREUIL	Messieurs GOUSPY - MARCHAL
NEUVILLE BOSC	Monsieur CATTELOIN (suppléant)
POUILLY	Monsieur CAUCHIES
SAINT CREPIN IBOUVILLERS	Monsieur LETELLIER Madame FOURNIER
VALDAMPIERRE	Monsieur VANDENABEELE
VILLENEUVE LES SABLONS	Monsieur NEVEU

Absents excusés :

Messieurs De Koninck Hervé – Logeay – Tellier - Pelzer  
Mesdames Conty – roelants – Chapeloux – Barbey - Leroy

Pouvoirs :

Madame Le Corre Sandrine à Monsieur Toscani Dominique  
Madame Deschepper Laurence à Madame Ravier Nathalie  
Monsieur De Koninck Maurice à Monsieur Delaville Jean-  
Sébastien

Monsieur Lippens Gérard, est désigné secrétaire de séance.

**Soit 41 délégués présents ou représentés, formant la majorité des membres du Conseil Communautaire.**

**OBJET : APPROBATION DU DOSSIER DE RÉVISION DU SCOT**

Par délibération du 16 novembre 2017, le Conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en vigueur depuis mars 2014 pour poursuivre les objectifs suivants :

- Intégrer le nouveau périmètre du territoire ainsi que la création des communes nouvelles,
- Définir un développement équilibré de la production de logements,
- Maîtriser le développement économique du territoire.

Le projet de révision du SCoT a été arrêté lors du conseil communautaire du 26 septembre 2019. L'ensemble des documents du SCOT ont ensuite été transmis au représentant de l'Etat et aux différentes personnes publiques associées courant octobre 2019.

A l'issue d'un délai de trois mois et de la phase de consultation, un comité technique avec l'ensemble des maires s'est tenu le 8 janvier 2020, avant un comité de pilotage organisé le 13 janvier 2020 pour discuter des compléments à apporter au projet de SCoT et permettre sa mise à l'enquête publique.

Le Tribunal Administratif d'Amiens a désigné Monsieur Michel MARSEILLE, ingénieur (ER), en tant que commissaire enquêteur. L'enquête publique portant sur le SCoT s'est déroulée du vendredi 17 janvier 2020 au lundi 17 février 2020 inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs. Le commissaire en enquêteur a tenu 4 permanences pour recevoir les habitants du territoire et recueillir l'ensemble de leurs observations. Un rapport d'enquête publique a ensuite été rendu le 25 février 2020.

Dans ses conclusions, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable avec réserves pour l'approbation du projet de SCoT des Sablons.

La Communauté de communes des Sablons a intégré l'ensemble des réserves en apportant les modifications demandées. Les modifications sont par ailleurs justifiées dans un mémoire en réponse aux observations formulées par les participants à l'enquête publique annexé au projet de SCoT pour approbation.

Suite à la prise en compte de l'ensemble des observations formulées lors de la phase de consultation des PPA et de l'enquête publique, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le projet de SCoT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L143-23, R143-4 et R141-1 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté de communes des Sablons portant compétence de la Communauté de communes pour

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le

et publication ou  
notification  
du

l'élaboration, la mise en place, le suivi, les révisions et modifications d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),  
Vu la délibération n°3/2014 du 20 mars 2014 prononçant l'approbation du SCoT des Sablons,  
Vu la délibération n°135/2017 du 16 novembre 2017 prescrivant la révision du SCoT de la Communauté de communes des Sablons et définissant les modalités de concertation,  
Vu le « Porté à Connaissance » sur le périmètre des communes de la Communauté de communes des Sablons transmis par les services de la DDT,  
Vu la délibération n°9/2019 du 21 mars 2019 prononçant la modification du périmètre du SCoT et portant à 20 le nombre de communes de la Communauté de communes des Sablons,  
Vu la délibération n°10/2019 constatant la tenue du débat portant sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en application de l'article R143-3 du code de l'urbanisme,  
Vu la délibération n°112/2019 tirant le bilan de la concertation et prononçant l'arrêt du projet de révision du SCoT,  
Vu l'arrêté n°187/2019 en date du 18 décembre 2019 relatif à la mise à l'enquête publique du dossier de révision du SCoT,

Vu les avis des personnes publiques associées,

Vu le mémoire en réponse aux avis des Personnes Publiques Associées joint au dossier d'enquête publique,

Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur en date du 25/02/2020, concluant à un avis favorable avec réserves sur le projet de SCoT,

Vu le document de synthèse prenant en compte les observations des Personnes Publiques Associées et du commissaire enquêteur afin de procéder à l'approbation du SCoT,

Considérant les modifications apportées au projet de SCoT suite à la consultation des Personnes Publiques Associées et à l'enquête publique dirigée par le commissaire enquêteur,  
Considérant que les modifications, informations complémentaires, corrections apportées au projet de SCoT arrêté ne remettent pas en cause l'économie générale du PADD, ni les grands équilibres spatiaux du projet de SCoT arrêté par la délibération du 26 septembre 2019 et qu'elles résultent des avis des personnes publiques, des observations du public et des conclusions du rapport du commissaire enquêteur,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le

et publication ou  
notification  
du

**Le Conseil Communautaire,**  
**Après en avoir débattu et délibéré,**

- ✓ **Approuve** le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale des Sablons tels que modifiés suite aux avis des PPA, aux résultats de l'enquête publique et au rapport du commissaire enquêteur,

- ✓ **Précise** qu'il sera annexé à la présente délibération les mémoires synthétisant les modifications apportées suite à la phase de consultation des PPA et des observations du commissaire enquêteur,
- ✓ **Charge** le Président de l'accomplissement de l'ensemble des mesures réglementaires de publicité et de transmission afférentes à la procédure de révision,
- ✓ **Précise** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes durant un délai d'un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.
- ✓ Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,  
les jours, mois et ans sus-dits,

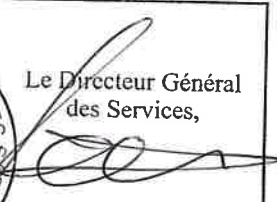
Le Président,


  
ALAIN LETELLIER



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le **10 MARS 2020**

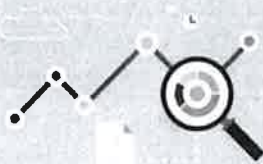
et publication ou  
notification  
du **10 MARS 2020**

  
Le Directeur Général  
des Services,  
Sébastien FOURNIER



**SLO**

Tiers de transmission multiprotocole



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS

Utilisateur : Alain LETELLIER

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DEL202003
Date de la décision:	2020-03-05 00:00:00+01
Objet:	Délibération n°3-2020 - Approbation du dossier de révision du SCOT
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique:	060-246000582-20200305-DEL202003-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
060-246000582-20200305-DEL202003-DE-1-1_0.xml	text/xml	1140
nom de original:		
3-20.pdf	application/pdf	224387
nom de métier:		
99_DE-060-246000582-20200305-DEL202003-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	224387
nom de original:		
mémoire en réponse avis PPA.pdf	application/pdf	652256
nom de métier:		
99_DE-060-246000582-20200305-DEL202003-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	652256
nom de original:		
Rapport CE SCoT ccs.pdf	application/pdf	9222123
nom de métier:		
99_DE-060-246000582-20200305-DEL202003-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	9222123

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 mars 2020 à 15h56min11s	Dépôt initial